publié au Journal officiel et communiqué partout où besoins sera.

Fait à Brazzaville, le 28 novembre 2005

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

Pacifique ISSOÏBEKA

MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DU BUDGET

Décret n°2005-609 du 28 novembre 2005, portant nomination du directeur général des douanes et des droits indirects.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;
Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
Vu le décret n°99-198 du 31 octobre 1999 portant attributions et organisation de la direction générale des douanes et des droits indirects ;
Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

EN CONSEIL DES MINISTRES,

DÉCRÈTE :

Article premier : Monsieur **(Jean Alfred) ONANGA,** est nommé directeur général des douanes et des droits indirects.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur **(Jean Alfred) ONANGA,** sera enregistré,